



DÉPARTEMENT DU DOUBS  
**MAIRIE DE MAMIROLLE**  
2 bis rue de l'École  
B.P. 14  
25620 MAMIROLLE  
Tél. : 03 81 55 71 50  
Télécopie : 03 81 55 74 61  
Mél. : [mairie@mamirolle.com](mailto:mairie@mamirolle.com)  
Site : [www.mamirolle.fr](http://www.mamirolle.fr)

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 19 avril 2017 à 20h45

**Présidence :** M. Daniel HUOT, Maire

**Présents :** tous les conseillers, sauf M. LETHIER Daniel, M. LOOTEN Bernard, M. CUENOT Eric, Mme CLOIREC Céline, Mme BOURGOIN Cécile, Mme BRENET Martine

**Procurations:** de M. LETHIER Daniel à M. PARRA Miguel  
de M. LOOTEN Bernard à M. BERNER Jean-Louis  
de M. CUENOT Eric à Mme RICARD Edwige  
de Mme BOURGOIN Cécile à Mme MARTIN Francine  
de Mme BRENET Martine à M. MAILLOT Dominique

**Secrétaire :** Madame SEYER Séverine

\*\*\*\*

Le Maire certifie :

- que la convocation du conseil municipal a été faite le 13 avril 2017;
- que le nombre de conseillers en exercice est de 19

Le présent procès-verbal a été affiché à la porte de la mairie le 13 avril 2017, en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11, L.2121-17, L.2124-3, R.121-7, R.121-9, R.124-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

\*\*\*\*

### ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du PV du Conseil Municipal du Mercredi 12 avril 2017**
- 2. Finances : Budgets annexes : assainissement / Forêt / Murs Nus**
  - Vote du budget primitif 2017
- 3. Finances : budget principal**
  - Vote du budget primitif 2017

\*\*\*\*\*

### 1. Approbation du PV du Conseil Municipal du Mercredi 12 avril 2017

Le Maire invite les conseillers à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du 12 avril 2017. En l'absence d'observations, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

## 2. Finances : budgets annexes

### 2.1. Budget assainissement

#### 2.1.1. vote du budget primitif 2017

Le rapport du Maire entendu,

Le Conseil Municipal décide de voter, à l'unanimité, le budget primitif 2017 du budget assainissement dont les comptes sont les suivants :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget	237 127,51	113 420,00
Résultat 2016 reporté	0,00	123 707,51
<b>Total de la section de fonctionnement :</b>	<b>237 127,51</b>	<b>237 127,51</b>
INVESTISSEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget :	1 074 400,00	1 148 664,33
Résultat 2016 reporté	0,00	47 491,88
Reste à réaliser 2016	121 756,21	0,00
<b>Total de la section d'investissement :</b>	<b>1 196 156,21</b>	<b>1 196 156,21</b>

Monsieur le Receveur Municipal est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

### 2.2 Budget Forêt

#### 2.2.1. vote du budget primitif 2017

Le rapport du Maire entendu,

Le Conseil Municipal décide de voter, à l'unanimité, le budget primitif 2017 du budget Forêt dont les comptes sont les suivants :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget	38 042,57	36 000,00
Résultat 2016 reporté	0,00	14 042,57
<b>Total de la section de fonctionnement :</b>	<b>38 042,57</b>	<b>50 042,57</b>
INVESTISSEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget :	19 900,00	20 475,92
Résultat 2016 reporté	34 284,82	0,00
Reste à réaliser 2016	3 791,10	37 500,00
<b>Total de la section d'investissement :</b>	<b>57 975,92</b>	<b>57 975,92</b>

Monsieur le Receveur Municipal est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

### 2.3. Budget Murs Nus

#### 2.3.1. vote du budget primitif 2017

Le rapport du Maire entendu,

Le Conseil Municipal décide de voter, à l'unanimité, le budget primitif 2017 du budget Murs Nus dont les comptes sont les suivants :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget	38 570,94	14 000,00
Résultat 2016 reporté	0,00	28 570,94
<b>Total de la section de fonctionnement :</b>	<b>38 570,94</b>	<b>42 570,94</b>
INVESTISSEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget :	36 000,00	37 745,84
Résultat 2016 reporté	1 456,00	0,00
Reste à réaliser 2016	289,84	0,00
<b>Total de la section d'investissement :</b>	<b>37 745,84</b>	<b>37 745,84</b>

Monsieur le Receveur Municipal est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

### 3. Finances : budget principal

#### 3.1. Vote du budget primitif 2017

Le rapport du Maire entendu,

Le Conseil Municipal décide de voter, à l'unanimité, le budget communal 2017 dont les comptes sont les suivants :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget	1 022 231,29	916 040,00
Résultat 2016 reporté	0,00	106 191,29
<b>Total de la section de fonctionnement :</b>	<b>1 022 231,29</b>	<b>1 022 231,29</b>
INVESTISSEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget :	316 400,00	491 149,74
Résultat 2016 reporté	105 879,51	0,00
Reste à réaliser 2016	107 196,23	38 326,00
<b>Total de la section d'investissement :</b>	<b>529 475,74</b>	<b>529 475,74</b>

Monsieur le Receveur Municipal est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 00.

Le prochain conseil municipal se tiendra le mardi 23 mai 2017 à 19 h 30.

La secrétaire,

Séverine SEYER



Le Maire,

Daniel HUOT


